



ASPTT LA ROCHELLE

Compte-rendu de réunion de bureau du 14 octobre 2016

Présents : Didier PIERRE, André GRELAUD, Gaëlle PIERRE, Fabrice MARTIN,
Marie-Claire POUPON, Chantal CHANEDIERAS, Claude DABOT,
Alain DANIEL

Absent excusé : Martine DALHERY

DEBUT DE LA REUNION 17H15 :

Licences :

A ce jour 78 licenciés + 1 jeune + 4 loisirs = 83 joueurs licenciés.
Cette année nous accueillons 10 nouveaux joueurs alors que 7 joueurs ont quitté le club.

Françoise NOEL ne veut plus prendre sa licence bien qu'elle soit déjà faite. Cette licence ne sera donc pas payée mais le club récupèrera les 20 euros donnés par l'ASCAFF.

Nouvelle région :

Suite à la création de la nouvelle région (Nouvelle Aquitaine), la ligue Poitou Charentes sera dissoute le 23 octobre au cours d'une réunion qui aura lieu à Bordeaux. Didier a mandaté Claudette Dubreuil pour nous représenter.

Point sur la trésorerie :

Marie Claire annonce un solde positif de 5000 euros sur le compte bancaire.
Didier espère des rentrées avec les sponsors, à savoir : CALLIGRAMES pour 600 €, LA CANTINE pour 600 €, ACTIV'ELEC pour 250 €, LE MANZIO pour 500 €, LE BODEGON pour 300 €, Courant novembre, Didier compte sur PRO IMMO POUR 500 € et sur AUNIS RECEPTION pour 300 €.

Maillots :

Presque tous les maillots ont été distribués. Il en manquera quelques exemplaires que nous ferons refaire. En attente les maillots arbitre pour Marie-Claire.

Le club projette de faire réaliser des serviettes (essuie boules) avec le logo. Le prix reste à déterminer.

Inscriptions aux championnats :

- Doublette catégorie Vétérans :
- Individuels catégorie :
- Coupe du monde :
- Championnat des clubs :
- Triplette mixte :
- Challenge départemental :

Réunion championnat des clubs :

Une réunion aura lieu le samedi 22 octobre à 9 h00, au bowling, avant l'entraînement.

Michel Troullier se propose pour coacher l'équipe féminine de nationale 3. Didier voudrait qu'une remplaçante soit prévue dans cette équipe.

Remboursement des frais engagés par les joueurs :

Il a été décidé que pour les déplacements hors le championnat des clubs le remboursement des frais serait calculé de la manière suivante :

- 0.10 cts du kilomètre sur une moyenne kilométrique calculée à partir des applications MICHELIN et MAPPY plus les frais d'autoroute. Le remboursement sera effectué à hauteur de 80 % de la somme obtenue.
- 45.00 € pour une chambre pour deux.

Exemple de remboursement qui sera effectué pour le déplacement à Montpellier :

- Frais de route : $640 \text{ kms} \times 01.0 = 64.00 \text{ €}$
- Autoroute : 55.90 €
- Frais aller retour : $(64 + 55.90) \times 2 = 242.50 \text{ €}$
- Remboursement = $242.50 \times 80\% = 194 \text{ €}$
- Nuits = $45.00 \text{ €} \times 2 = 90.00 \text{ €}$
- TOTAL REMBOURSE = 284 €

Une participation de 1.50 € par ligne et par joueur sera demandée aux joueurs dans chaque compétition sauf pour le championnat des clubs où le tarif sera ramené à 1.00 €.

Prochaine réunion le 25 novembre 2016.

Fin de la séance à 18h30